

Un nouveau Contrat social

Délibérations des employeurs

Contexte

Depuis quelques années, l'idée de mettre à jour le concept du Contrat social gagne en popularité et devient source grandissante d'intérêt. En 2019, la banque Mondiale proposait dans son Rapport sur le Développement dans le Monde une « Nouvelle Donne » permettant de faire face aux défis causés par les mutations du travail, le renforcement du capital humain, l'exclusion et la protection, tout en ayant pour objectif final l'inclusion sociale et la réduction de la pauvreté.¹ Selon cette Nouvelle Donne, le renouvellement du Contrat social devrait se faire en développant des biens publics, des services et des financements dans le but d'atteindre l'égalité des opportunités et des chances pour permettre le bien-être économique et social.

Dans son rapport *Notre Programme Commun*, António Guterres, Secrétaire général des Nations Unies, propose un nouveau Contrat social basé sur la reconstruction de la confiance dans les institutions, l'inclusion, la protection et la participation tout en repensant la mesure du PIB pour refléter ce qui compte réellement pour les personnes et la planète.²

Le Directeur Général du BIT demande également la rédaction d'un nouveau Contrat social pour promouvoir la justice sociale.

Ma vision de l'OIT s'inspire du préambule de sa Constitution : « une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale ». Les progrès accomplis ces dernières décennies en matière de justice sociale doivent être préservés et protégés, et les solutions mondiales aux nouveaux défis et opportunités doivent être centrées sur les valeurs humaines, environnementales, économiques et sociétales. En bref, un nouveau Contrat social mondial s'impose. Gilbert Hougbo, DG du BIT

Le moment est venu de refonder le Contrat social entre gouvernants et citoyens et, plus largement, au sein de chaque société, afin de rétablir la confiance et faire respecter les droits humains dans leur globalité. Les citoyens doivent pouvoir constater une amélioration de leur vie quotidienne. Il faut également assurer la participation active et égale des femmes et des filles, sans laquelle il ne peut y avoir de vrai Contrat social. Il faut prévoir d'améliorer les mécanismes de gouvernance de façon qu'ils puissent fournir de meilleurs biens publics, faire

¹ <https://documents1.worldbank.org/curated/en/816281518818814423/pdf/2019-WDR-Report.pdf>

² [Rapport Programme Commun Français.pdf \(un.org\)](#)

entrer la protection sociale dans une nouvelle ère – celle d'une protection sociale universelle assortie d'une couverture sanitaire et d'un droit à l'éducation, au développement des compétences, à un travail décent et au logement – et assurer d'ici 2030 l'accès universel à Internet, qui serait reconnu comme un droit humain fondamental. (...)

Pour que nous puissions travailler ensemble, il est indispensable que, dans chaque pays, existe un Contrat social fort, ancré dans les droits humains. S'il n'est gravé dans aucun texte, un tel contrat n'en influe pas moins en profondeur sur les gens, dont il assoit les droits et obligations et détermine les perspectives qui s'offrent à eux dans la vie. (...)

Le Contrat social prend racine aux niveaux national et infranational et il appartient à chaque société d'en définir l'armature précise. Néanmoins, tout Contrat social a une dimension supranationale. D'une part, maints problèmes auxquels font face les sociétés et dont elles subissent les effets sont mondiaux ; d'autre part, c'est la solidarité interne qui donne appui à la coopération internationale. J'entends donc mobiliser l'ensemble du système des Nations Unies afin d'aider les pays à se doter d'un Contrat social ancré dans les droits humains. Compte tenu des consultations menées aux fins de Notre Programme commun, je suis arrivé à la conclusion que trois éléments devaient entrer dans la composition d'un contrat social adapté au XXI^e siècle : a) la confiance ; b) l'inclusion, la protection et la participation ; c) la nécessité de mesurer et de valoriser ce qui est bon pour les gens et pour la planète. Les idées reprises ici, que chaque société, région ou culture formule différemment, font consensus au sein de la communauté internationale qui, dans l'enceinte de l'ONU, a consacré plusieurs grands principes, comme la solidarité, le respect des droits humains, l'obligation de rendre des comptes et l'égalité, et dont elle a donné une image concrète dans le Programme 2030 en s'engageant à « ne laisser personne de côté ».

António Guterres – SG de l'ONU

Le concept d'un Contrat social est né au 17^{ème} siècle, idée centrale d'une gouvernance démocratique et concept analytique définissant la relation entre l'État et les citoyens et faisant prévaloir l'intérêt général sur l'intérêt personnel d'un ou de quelques individus. Locke, Hobbes ainsi que Rousseau un peu plus tard, ont développé cette idée de créer une forme d'arrangement politique et de relation sociale grâce à des règles et des lois entre les individus et les institutions gouvernementales, celles-ci représentant l'intérêt collectif. Cette idée était fondamentale afin de jeter les bases d'un marché libre centré sur le respect des droits de la propriété.

Le DG du BIT, Gilbert Houngbo prévoit de se concentrer sur l'idée d'un nouveau Contrat social dans son premier rapport à la Conférence Internationale du Travail. On peut également présumer que cette idée sera centrale à la préparation du Sommet social mondial des Nations Unies, prévu pour l'été 2025.

En conséquence, il est donc important que la communauté mondiale des employeurs se positionne sur cette idée et apporte sa contribution lors des premières phases de développement du concept d'un nouveau Contrat social par l'ONU et l'OIT.

La Confédération Syndicale Internationale (CSI) a déjà publié sa vision d'un nouveau Contrat social dont les principes fondamentaux seraient :

1. Investir dans des emplois décents et respectueux du climat, garants d'une transition juste.
2. Garantir le respect des droits du travail et mettre en œuvre un socle de protection du travail.
3. Garantir un salaire minimum vital et des politiques d'égalité salariale.
4. Garantir l'accès universel à la protection sociale grâce au soutien d'un Fonds mondial pour la protection sociale.
5. Promouvoir des niveaux d'égalité plus élevés et mettre fin à la discrimination.
6. Garantir un modèle de développement et un multilatéralisme inclusifs fondé sur le dialogue social.

D'après la CSI, les priorités du nouveau Contrat social devraient être financées par les moyens suivants :

- Une augmentation de l'aide publique au développement (APD) pour atteindre un engagement de 0,7%.
- Un mécanisme d'allègement de la dette transparent et multilatéral, prévoyant restructurations et annulations.
- Une coordination multilatérale accrue en matière de fiscalité pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales et les flux financiers illicites.
- Une ambition revue à la hausse pour la réaffectation des droits de tirage spéciaux.
- L'alignement de tous les investissements sur les ODD.

L'objectif du document ci-joint est de développer une définition et une compréhension de cette idée d'un nouveau Contrat social propre aux employeurs afin d'être partie prenante au débat.

Un nouveau Contrat social

Délibérations des employeurs

Lors des deux dernières décennies, de nombreux défis se sont dressés sur le chemin vers la justice sociale. Parmi ceux-ci, le fait de n'avoir pas réussi à utiliser les dividendes numériques pour améliorer la productivité, pour créer du travail décent et un environnement amélioré pour les entreprises durables et pour assurer une croissance durable et inclusive. S'ajoute aussi l'économie informelle, bien installée et répartie autour du monde, qui met en danger plus de 60 pour cent de la main d'œuvre mondiale. Enfin, les menaces que pose le changement climatique sur les vies, les moyens de subsistances des personnes, sur les systèmes économiques et les marchés mondiaux du travail.

Face à de tels défis, bien trop de gouvernements ont échoué à renforcer les systèmes de gouvernance, combattre la corruption et améliorer l'accès aux services publics essentiels tels que la santé, l'éducation et la protection sociale. Les droits humains ne sont pas protégés et respectés sur le terrain et sont, bien trop souvent, bafoués volontairement. L'accès aux recours reste trop limité.

Pour contrer cette situation, l'idée de créer un nouveau Contrat social gagne de plus en plus d'attention et de soutien.

La vision des employeurs d'un nouveau Contrat social

Les employeurs reconnaissent que l'échec des sociétés de répondre aux attentes de la population en ce qui concerne la sécurité et les opportunités ont porté atteinte à la confiance qu'elle porte dans les systèmes économiques et politiques et ont entraîné une certaine polarisation et radicalisation. Les Employeurs reconnaissent également qu'un leadership plus ferme et des actions décisives sont nécessaires afin de rendre les mécanismes de livraison de biens publics et les institutions de gouvernance plus efficaces et responsables. Cela permettrait de renforcer la gouvernance grâce au dialogue et à la participation. Les Employeurs sont en faveur d'un "nouveau Contrat social" qui ne soit pas politisé et qui engage les gouvernements et les institutions internationales à renforcer leurs efforts et leurs actions afin d'améliorer les vies et les moyens de subsistance de la population, qui améliore l'inclusion sociale, restore la confiance envers les institutions et permette de répondre aux besoins et aux attentes de tous les membres de la société. Pour cela, des politiques publiques, des services et de la gouvernance plus efficaces et efficaces doivent être mis en place, accompagnés par des garanties légales.

En particulier au vu des récentes et multiples crises, les gouvernements et les systèmes multilatéraux doivent faire montre d'une direction plus ferme et de répondre de manière résolue aux défis auxquels font face les individus, les sociétés et les économies afin de redonner confiance dans les institutions publiques, la démocratie et l'état de droit. Un nouveau Contrat social peut contribuer de manière significative à des sociétés plus prospères, stables et en paix. Bien que des appels à relancer un contrat social soient d'ordre mondial, ses répercussions auront lieu à un

niveau national. Par conséquent, une définition et détermination nationale du nouveau Contrat social est essentielle pour qu'il soit accepté et pertinent.

Le nouveau Contrat social devrait offrir un consensus sur les conditions nécessaires pour renforcer les capacités individuelles essentielles pour obtenir le bien-être social et économique, contribuer à la société et bénéficier du développement.

Principes fondamentaux d'un nouveau Contrat social

Le nouveau Contrat social doit être ancré dans les Objectifs de Développement Durable du Programme 2030 et doit être fondé sur la reconnaissance du fait que le travail n'est pas une marchandise, que le secteur privé est le moteur principal de la croissance économique et la principale source de création d'emploi. Le droit à la propriété et un système économique qui encourage la liberté d'entreprendre tout en restant juste et bénéficiant à la fois aux entreprises, aux travailleurs et à la société doivent également faire partie des fondements de ce contrat. Ce contrat devrait être intimement lié aux valeurs et au mandat constitutionnel de l'OIT, conforme à la Déclaration du centenaire de l'OIT et basé sur les **onze principes fondamentaux pour une action gouvernementale et multilatérale** suivants :

1. Mettre en œuvre des politiques publiques, des services et une gouvernance plus efficaces et efficients et augmenter les efforts de lutte contre la corruption.
2. Mettre en œuvre des stratégies exhaustives de lutte contre le travail informel et promouvoir la transition vers une économie formelle.
3. Renforcer la promotion, la protection et le respect des droits humains reconnus internationalement, en particulier les cinq catégories des Principes et droits fondamentaux au travail. Garantir l'accès aux recours, celui-ci n'étant pas uniquement un droit humain en soi, mais également fondamental pour assurer la jouissance de tous les autres droits humains.
4. Garantir une meilleure prestation et un meilleur accès aux services essentiels, en particulier les services de protection sociale, de santé, d'éducation conformes avec les besoins du marché, d'eau et d'assainissement, d'énergie et d'infrastructures (digitales).
5. Utiliser efficacement le dialogue social, le tripartisme et les institutions de dialogue social afin de renforcer la confiance, améliorer les prises de décisions et construire une stabilité sociale, la paix et la sécurité.
6. Mettre en place des cadres de travail ouverts, dynamiques, inclusifs et qui garantissent l'accès à une multitude de formes d'emploi, permettant ainsi d'offrir des opportunités d'emploi décentes, en particulier pour les groupes marginalisés.
7. Promouvoir la participation au marché du travail grâce à des politiques d'activation et d'apprentissage continu efficaces qui permettent aux entreprises et aux travailleurs de s'adapter aux changements sociétaux, économiques et des marchés du travail. Inclure les partenaires sociaux concernés dans la gouvernance et la mise en œuvre de ces politiques.
8. Créer des stratégies holistiques pour des entreprises durables et une croissance de la productivité à des niveaux micro, méso et nationaux. S'assurer qu'elles offrent la possibilité de renforcer le capital social, qu'elles garantissent du travail décent, de meilleures conditions de travail et l'égalité des chances à toutes les entreprises.
9. Développer des actions pour lutter contre le changement climatique et faciliter une transition juste des entreprises, travailleurs et société vers une économie à faible émission de carbone.
10. Développer la solidarité internationale pour faire face aux déséquilibres et inégalités entre les pays et s'assurer que les nations les moins avancées et plus faibles obtiennent le soutien nécessaire pour répondre aux besoins de leur société.

11. Renforcer un multilatéralisme qui défend la coopération inter-étatique et encourage des réponses collectives aux défis mondiaux tout en incluant totalement et en respectant les partenaires sociaux et le dialogue.

Prochaines étapes

Les Employeurs reconnaissent que l'OIT devrait avoir un rôle déterminant dans la définition du nouveau Contrat social et demande que le Bureau organise des consultations poussées en amont de la Conférence 2023. Le Concept du nouveau Contrat social pourrait être la base d'un engagement pris au Sommet social mondial des Nations Unies de 2025 et le cadre fondamental de la Coalition mondiale pour la justice sociale.
